



**PROGRAMME D'APPUI AU RESEAU REGIONAL DES
PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX
ENVIRONNEMENTALISTES DANS LES PAYS DU PRCM/UICN**



**CONCOURS POUR LA REALISATION D'UN LOGO DU RESEAU REGIONAL
« ALLIANCE DES PARLEMENTAIRES ET ELUS LOCAUX POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT DES PAYS DU LITTORAL OUEST AFRICAIN » (APPEL)**

1. PRÉSENTATION DE L'APPEL

Mis en place en août 2009 au Cap-Vert, le réseau régional dénommé « Alliance des Parlementaires et Elus locaux pour la Protection de l'environnement des Pays du Littoral Ouest Africain » ou (APPEL) est un regroupement d'élus nationaux et locaux de 7 pays membres de la Commission Sous-Régionale des Pêches (CSRP) : Cap-Vert, Gambie, Guinée, Guinée Bissau, Mauritanie, Sénégal, Sierra-Léone.

L'APPEL a pour mission de contribuer à l'amélioration de la gouvernance environnementale de la zone côtière et marine de l'Afrique de l'Ouest par l'harmonisation des cadres législatifs et réglementaires et la participation à la mise en œuvre de politiques d'aménagement et de gestion intégrée des ressources naturelles du littoral (Cf. charte et statuts, joints en annexes).

2. OBJET DU CONCOURS

Dans le but de se doter d'une identité visuelle, l'APPEL a entrepris de recueillir des propositions de logos au moyen d'un concours. Ce concours est destiné à concevoir le logo officiel de « Alliance des Parlementaires et Elus locaux pour la Protection de l'environnement des Pays du Littoral Ouest Africain » (APPEL)

Tous les artistes, iconographes, dessinateurs, graphistes, plasticiens et professionnels de la communication des pays du PRCM, sont invités à participer à ce concours.

3. ÉLÉMENTS REQUIS

Les personnes physiques ou morales intéressés sont invitées à concevoir le logo officiel de l' « APPEL ».

Le logo serait composé de plusieurs éléments, dont notamment:

- une icône qui symbolise le réseau régional,
- la dénomination de l'APPEL en français : « Alliance des Parlementaires et Elus locaux pour la Protection de l'environnement des Pays du Littoral Ouest Africain » (APPEL),

Les créateurs sont invités à s'inspirer au mieux des valeurs de référence de l'UICN/PRCM et de l'APPEL : écologie, protection, conservation, durabilité, responsabilité, citoyenneté, gestion partagée des ressources ainsi que des notions d'alliance, de cohérence, de synergie, etc. Quant aux symboles, ils doivent privilégier le vécu local, les repères socioculturels traditionnels propres à la zone d'intervention de l'APPEL

Et en plus du logo proprement dit, le réalisateur produira un texte explicatif de l'œuvre proposée : le sens des symboles et des couleurs choisis, en lien avec la charte et les statuts de l'APPEL ainsi que des missions et objectifs poursuivis par l'UICN/PRCM.

L'image du logo proposée devra avoir comme taille : hauteur : 5,3 cm / largeur : 5,4 cm. Elle doit comporter deux versions : une en couleurs (pas plus 3, le blanc non compris) et une autre en noir et blanc.

Quant au texte du logo, il devrait pouvoir correspondre à d'une page de format A4 (21 X 29,7 cm).

Le logo proposé devra être original et inédit et découler de la création personnelle de son auteur. Il ne peut être une reproduction, une copie ou une imitation d'une œuvre similaire. A cet effet, les candidats au concours garantissent que leur proposition de logo ne porte pas atteinte aux droits de tiers et ne viole aucun droit d'auteur.

La proposition de logo doit être soumise en format jpeg (550 X 550 pixels), uniquement. La résolution doit être de 72 dpi.

Le logo qui sera sélectionné deviendra la propriété exclusive de l'APPEL qui acquiert la propriété exclusive par cession des droits de propriété intellectuelle, notamment le droit d'adapter et reproduire le logo. Toutes les candidatures devront comprendre une attestation de cession des droits, au cas où la proposition soumise est sélectionnée. Les propositions non retenues sont renvoyées à leurs auteurs.

4. MODALITES DE SÉLECTION

4.1. Les candidats désireux de participer au concours adresseront leurs propositions aux présidents des réseaux nationaux de parlementaires des pays PRCM, aux assistants parlementaires, aux chefs de mission de l'UICN, aux chargés de communication du PRCM, ou directement au coordonnateur régional du projet : « oumar.sy@iucn.org »

4.2. Les critères suivants présideront à la sélection des œuvres:

- La présence sur la proposition soumise des éléments requis mentionnés ci-haut.
- La créativité et l'originalité de la proposition,
- La lisibilité, l'adaptation en taille et champ graphique,
- La facilité de manipulation du logo, sa transposition et son adaptation aux différents supports et utilisations, que ce soit sur des documents imprimés ou pour des médias électroniques, ainsi que pour toute autre application, comme sa reproduction en couleurs, sur des surfaces réduites, etc.
- le caractère évocateur de l'œuvre et sa valeur esthétique

4.3. Le Comité de sélection sera composé d'un représentant du réseau régional (président), d'un représentant du PRCM, d'un représentant de l'UICN (rapporteur) et d'un expert sollicité pour la circonstance

5. RÉCOMPENSE

Le gagnant du concours recevra un prix d'un montant de 500.000 francs CFA et le candidat arrivé en 2^{ème} position se verra attribué une somme de 300 000FCA en guise d'encouragement. Les deux œuvres sélectionnées restent la propriété exclusive du Projet.

6. CALENDRIER

Clôture des dépôts de dossier : **30 mars 2010**

Annonce des résultats : **5 avril 2010**

Les dates sont susceptibles d'être modifiées, vérifier les mises à jour sur le site : www.repes.org

REMARQUE IMPORTANTE : *L'appel à candidature pour la réalisation du logo du réseau APPEL, ne se fera pas par la voie de la presse mais par affichage aux bureaux des réseaux nationaux, des missions de l'UICN, des chambres parlementaires, par diffusion dans les sites web de l'UICN et du PRCM et leurs bulletins de liaison ainsi que par consultation directe.*